

## Panorama financier et extra-financier du *reporting* carbone des entreprises

**Benoît de Juvigny**, secrétaire général

**Astrid Milsan**, secrétaire générale adjointe, Direction des émetteurs et affaires comptables

**Charles Descamps**, responsable de pôle, Direction des émetteurs

**Guillaume Castelbou**, expert climat, Direction de la régulation et des affaires internationales

**Charlotte Launoy**, chargée de mission, Direction des Affaires comptables

## Un régulateur engagé depuis plusieurs années qui veille à la transparence

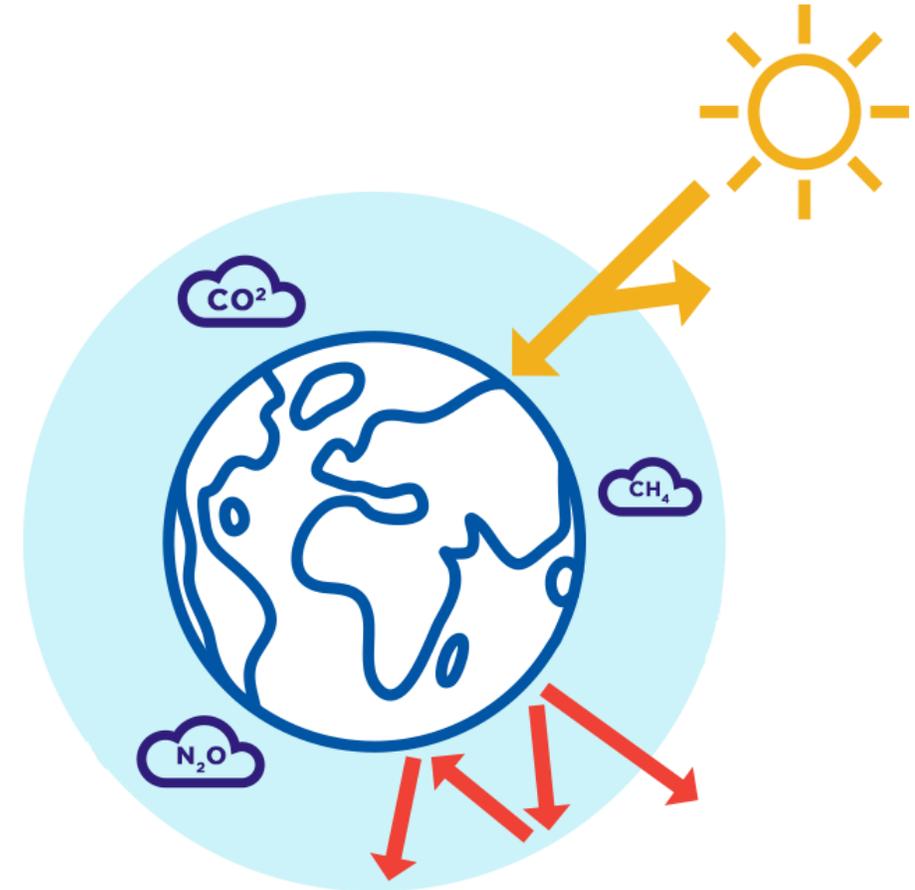
- Plusieurs rapports sur la communication des sociétés cotées en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSE)
  - Edition 2019 consacrée à l'analyse des déclarations de performance extra-financière (DPEF) de 24 sociétés cotées. L'objectif : détailler les enjeux d'une communication extra-financière de qualité
  - En 2020, publication du rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la TCFD (*Task Force on Climate-Related Financial Disclosures*) sur les rapports climat de 10 acteurs financiers
- Nombreux travaux sur l'investissement socialement responsable (rapports, doctrine), sur les agences de notation et fournisseurs de données ESG
- Depuis 2020, rapports annuels sur le suivi des engagements climatiques du secteur financier, avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

**La finance durable : un axe stratégique, intégrée dans les priorités d'actions et de supervision annuelles, avec comme objectif d'accompagner les acteurs**

# Un rapport 2021 centré sur les enjeux climat

## Un état des lieux des bonnes pratiques des entreprises et des axes d'amélioration

- Rappeler les points clés pour le respect des obligations en matière de *reporting* climat, ainsi que les recommandations de la Commission européenne et des autorités (ESMA, AMF)
- Sensibiliser les entreprises à certains aspects du *reporting* climat et les aider à se préparer aux prochaines échéances
- Accompagner la Place face aux enjeux de la transition et de la lutte contre le réchauffement climatique en insistant sur la transparence et la cohérence des informations fournies par les entreprises



# Trois axes d'analyse à partir d'un échantillon de grandes entreprises

## Des secteurs fortement impactés par le changement climatique



### Chapitre 1 : Revue des données quantitatives sur les gaz à effet de serre (GES)

- ▶ Données historiques et prospectives : méthodologies, périmètre, permanence des méthodes, champ de revue par les organismes tiers indépendants, autres indicateurs quantitatifs publiés ...



### Chapitre 2 : Revue des engagements pris en matière de neutralité carbone

- ▶ Panorama des engagements de neutralité carbone et analyse des communications : horizons de temps des objectifs et objectifs intermédiaires, plans d'actions mis en place, niveau de recours à la compensation, ...



### Chapitre 3 : Revue des incidences comptables des enjeux climatiques

- ▶ Revue des pratiques actuelles dans les états financiers : éventuelles dépréciations d'actifs jugés échoués / non compatibles avec une trajectoire 2° ou de neutralité carbone, comptabilisation des crédits carbone, ...

- 19 sociétés du SBF 120 issues de secteurs très émissifs en gaz à effet de serre
- 13 avec des engagements de neutralité carbone
- Ajout de 4 sociétés pour la dernière partie du rapport
- Des thèmes bien connus, encadrés par la réglementation, et d'autres plus exploratoires

1

# REVUE DES DONNÉES CARBONE FOURNIES PAR LES ENTREPRISES

Analyse des déclarations de performance  
extra-financière de 19 sociétés cotées



# Des progrès depuis 2019 mais des efforts importants à fournir pour se préparer aux futures exigences

## Trois critères analysés pour la revue du *reporting* des émissions de GES

- ❑ Le périmètre retenu (opérationnel et organisationnel) pour les calculs
- ❑ Les éléments permettant d'offrir une vision prospective de l'évolution des émissions
- ❑ La description des méthodologies retenues et les vérifications faites

## Une revue des autres indicateurs fournis dans les DPEF en lien avec le climat

- ❑ Tels que recommandés dans les lignes directrices de 2019 de la Commission européenne
- ❑ Risques physiques, indicateurs d'efficacité énergétique, etc.

# Le périmètre du *reporting* carbone (1/2)

## Un point essentiel pour un inventaire des GES le plus pertinent possible

### □ Deux dimensions à considérer :

- Périmètre organisationnel : les sites et filiales de l'entreprise à prendre en compte
- Périmètre opérationnel : les sources d'émissions de GES à prendre en compte (*scope 1* = émissions directes issues de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise ; *scope 2* = émissions indirectes liées à la production de l'énergie consommée ; *scope 3* = toutes les autres émissions indirectes)

### □ Les principaux constats :

- Périmètre organisationnel : environ la moitié du panel publie sur son périmètre consolidé. Des explications sont fournies sur les exclusions réalisées, mais il reste difficile d'évaluer si les exclusions pratiquées sont de nature à fausser l'inventaire
- Périmètre opérationnel : toutes les sociétés publient des informations sur les 3 *scopes*, séparément ou de manière agrégée. Un mieux par rapport à 2019, toutefois, la couverture du *scope 3* reste disparate

### □ Points clés et bonnes pratiques :

- Indiquer et justifier les éventuelles exclusions au regard du périmètre de consolidation financier
- Retenir un périmètre organisationnel et opérationnel permettant de reporter sur tous les postes significatifs d'émissions du fait de l'activité de la société

# Le périmètre du *reporting* carbone (2/2)

## Illustration avec des exemples de l'échantillon:

- Une société de l'échantillon communique un ordre de grandeur (<5%) des émissions exclues des données d'inventaire
- Une société a détaillé les postes d'émission de son scope 3 (exemple ci-contre)

Périmètres d'émissions	Émissions (tCO <sub>2</sub> eq) 2019 sans FCE et SAS	Émissions (tCO <sub>2</sub> eq) 2019 avec FCE et SAS	Émissions (tCO <sub>2</sub> eq) 2020	Niveau d'incertitude
<b>SCOPES 1 ET 2</b>				
Scope 1 émissions directes	130 000	146 000	117 000	bas
Scope 2 émissions indirectes	614 000	766 000	662 000	bas
<b>SCOPE 3 AMONT</b>				
Produits et services achetés	4 780 000	5 940 000	4 770 000	moyen
Biens immobilisés	358 000	396 000	255 000	haut
Émissions liées aux combustibles et à l'énergie	207 000	205 000	168 000	bas
Transport de marchandise amont et distribution	418 000	840 000	769 000	moyen
Déchets générés	168 000	222 000	173 000	moyen
Déplacements professionnels	44 000	49 000	25 000	moyen
Déplacements domicile/travail	178 000	187 000	174 000	moyen
Actifs en <i>leasing</i> amont	43 000	52 000	52 000	moyen
<b>SCOPE 3 AVAL</b>				
Transport de marchandise aval et distribution	155 000	398 000	359 000	moyen
Transformation des produits vendus	55 000	84 000	55 000	haut
Utilisation des produits vendus	16 000 000	21 900 000	17 200 000	moyen
Fin de vie des produits vendus	275 000	220 000	225 000	moyen
Actifs en <i>leasing</i> aval	0	0	0	
Franchises	0	0	0	
Investissements	33 000	33 000	31 000	moyen
	<b>23 458 000</b>	<b>31 438 000</b>	<b>25 035 000</b>	<b>MOYEN</b>

# La vision prospective de l'évolution des émissions (1/2)

## Des objectifs de réduction des émissions GES pour donner le cap

### □ Les principaux constats :

- Si la majorité du panel (14 sociétés) a pris des objectifs de réduction en valeur absolue, seul un tiers (7) couvre les 3 scopes d'émissions.
- La quasi-totalité du panel déclare avoir des objectifs (en valeur absolue ou en intensité) ou trajectoires compatibles avec l'Accord de Paris

### □ Points clés et bonnes pratiques :

- Définir des objectifs de réduction moyen et long terme en valeur absolue sur les 3 scopes d'émissions
- Préciser comment ces objectifs se rattachent à ceux de l'Accord de Paris ou à ceux définis par l'Union européenne

# La vision prospective de l'évolution des émissions (2/2)

## Illustration avec des exemples de l'échantillon

□ Une société de l'échantillon communique sur ses objectifs de réduction sur les 3 scopes d'émissions

□ Une société de l'échantillon communique sur ses objectifs de réduction (scope 1 et 2) avec des jalons à moyen et long terme

► **TABLEAU DE BORD DES PRINCIPAUX OBJECTIFS ET DES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GROUPE**

AXES	ENJEUX	INDICATEURS CLÉS	RÉSULTATS 2019 <sup>(1)</sup>	RÉSULTATS 2020	OBJECTIFS 2021	OBJECTIFS 2025	SECTIONS DE RÉFÉRENCE
INNOVATION	Plan carbone et Solutions de mobilité décarbonée	• Réduction des émissions de CO <sub>2</sub> sur l'ensemble des activités opérationnelles, des fournisseurs et l'utilisation finale de ses produits (scopes 1, 2 et 3)	49,6	39,7	48,1	45,1	4.3.3, page 230 4.5.3, pages 268 à 272
		• Part des produits contribuant à la réduction des émissions de CO <sub>2</sub> (% du chiffre d'affaires)	57 %	60 %	> 50 %	> 50 %	4.1.4, page 209

### Progression vers l'objectif validé *Science Based Targets*

	2019	2020	Objectif intermédiaire 2023	Objectif 2034, validé SBT
Réduction des émissions de GES/périmètre de référence SBT 2018 %	+0,5 %	-0,4 %	-3 %	-22 %

Il était prévu que les émissions de GES du Groupe sur le périmètre SBT augmentent légèrement jusqu'en 2020 pour décroître ensuite. Elles diminuent en fait dès 2020 grâce à une augmentation du taux de captage du méthane sur les sites de stockage des déchets au Royaume-Uni et à Hong Kong.

Pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de -22 % à horizon 2034, une politique de substitution du charbon thermique, ainsi qu'un nouvel objectif de taux de captage du méthane sont fixés dans le plan Environnement 2020-2023.

## L'importance de la méthodologie adoptée et sa revue par un organisme tiers indépendant (OTI)

### □ Les principaux constats :

- Les méthodes de *reporting* sont généralement indiquées, et majoritairement constantes dans le temps
- La comparaison N-1 est indiquée par 12 sociétés sur 19, 6 la modifient d'une année à l'autre sans justification
- 8 sociétés ont demandé des diligences supplémentaires à l'OTI sur les indicateurs d'émissions de GES (assurance raisonnable)

### □ Points clés et bonnes pratiques :

- Suivre les méthodologies préconisées par les lignes directrices de la Commission, faire preuve d'une grande transparence sur les principaux choix méthodologiques retenus et assurer leur permanence dans le temps
- Expliciter toute modification de la donnée N-1, la recalculer en cas de modification significative liée au périmètre par exemple
- Solliciter une assurance raisonnable sur les postes d'émissions les plus significatifs pour augmenter la robustesse de la donnée

## Illustration avec des exemples de l'échantillon

- Une société indique clairement la situation en termes de vérifications/d'assurances par des tiers en ce qui concerne les émissions de GES déclarées

<b>Emissions de gaz à effet de serre vérifiées</b>	<b>Tonnes équivalent CO<sub>2</sub> vérifiées</b>	<b>Niveau d'assurance et représentation de l'échantillon sélectionné (%)</b>
100 % des émissions directes de gaz à effet de serre du scope 1 présentées dans la Déclaration en partie 3.1.1.2.2 Synthèse du bilan GES 2020	28 Mteq CO <sub>2</sub>	Raisonnable 72 %
100 % des émissions indirectes de gaz à effet de serre du scope 2 présentées dans la Déclaration en partie 3.1.1.2.2 Synthèse du bilan GES 2020	0,3 Mteq CO <sub>2</sub>	Modéré 67 %
100 % des émissions indirectes de gaz à effet de serre du scope 3 présentées dans la Déclaration en partie 3.1.1.2.2 Synthèse du bilan GES 2020	107 Mteq CO <sub>2</sub>	Modéré 22 %

## Des informations encore limitées pour rendre compte des actions et stratégies engagées ou des risques physiques

### □ Les principaux constats :

- Les autres indicateurs suggérés par les lignes directrices sur le *reporting* climat établies par la Commission ou par la TCFD sont encore peu intégrés dans les *reportings* (consommation d'énergie, efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables, etc.)
- 2021 : aucune entreprise de l'échantillon n'a anticipé les obligations du règlement Taxonomie applicables à partir du 1/1/2022

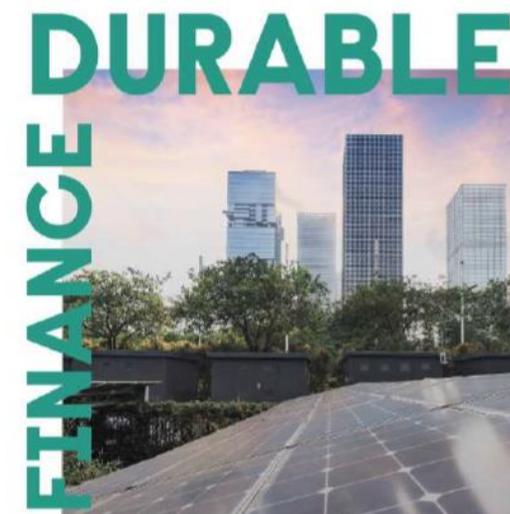
### □ Points clés et bonnes pratiques :

- Publier les indicateurs sur la consommation d'énergie, l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables si pertinents
- Rendre publics des objectifs en matière d'efficacité énergétique à mettre en perspective avec les objectifs de réduction des émissions
- Se préparer à renforcer les informations publiques sur les actifs exposés à des risques climatiques physiques déjà prévues par les lignes directrices et les recommandations de la TCFD

2

## LES ENGAGEMENTS DE NEUTRALITÉ CARBONE DES ENTREPRISES

Analyse de l'information publiée par les 13 sociétés de l'échantillon ayant pris des engagements de neutralité carbone



# Une mobilisation forte autour de la neutralité carbone et de nombreux défis

## Une notion complexe qui pose des questions en termes de communication

- En moins de deux ans, un nombre croissant d'entreprises ont défini des stratégies de neutralité carbone (13 au sein de l'échantillon, 15 à fin 2021)
- Un concept nouveau et complexe, scruté par les investisseurs, avec des risques inhérents de *greenwashing* et des enjeux de transparence
- Des objectifs de long/très long terme avec de fortes incertitudes



## Des bonnes pratiques permettant aux parties prenantes de mieux comprendre les engagements pris

La Commission Climat et finance durable de l'AMF a publié un [rapport](#) en octobre 2021 précisant les notions entourant une démarche de neutralité pour une entreprise non financière.

# Des démarches et des pratiques de communication hétérogènes



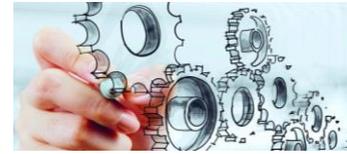
## Transparence et précision

- Définition de « neutralité carbone », CO<sub>2</sub> ou GES, objectifs « nets » ou « bruts »
- Dans la moitié des cas, les termes ne sont pas définis



## Ambition

- Des périmètres couverts (*scopes*, géographies) qui varient selon les entreprises
- Des niveaux d'exigence difficiles à comparer
  - Aujourd'hui, des objectifs de neutralité à 2050 sans quantification de la réduction des émissions à cet horizon



## Stratégie et démarche

- Des stratégies centrées sur la réduction des GES, mais peu d'informations sur la compensation ou les émissions évitées
  - 9 entreprises sur 13 ont fait valider leurs objectifs par SBTi
- Implication de la chaîne de valeur variable
- Une volonté d'intégrer la démarche dans la stratégie globale : lien avec la rémunération variable dans la quasi-totalité des cas



## Mise en œuvre

- Des plans d'actions encore imprécis, parfois absents
- Lien pas toujours clair entre les actions présentées et les postes significatifs d'émissions de GES couverts
- Encore peu d'informations sur le pilotage des objectifs

# Des bonnes pratiques pour veiller à la robustesse et la transparence des engagements pris (1/2)

## Les démarches des entreprises doivent s'inscrire dans un cadre rigoureux

- ❑ En visant avant tout la réduction des émissions en valeur absolue, en évaluant les leviers d'action de l'entreprise tout au long de la chaîne de valeur (en ligne avec les principaux référentiels existants)
- ❑ En définissant des jalons intermédiaires et en suivant l'atteinte des objectifs chaque année
- ❑ En explicitant clairement la démarche
  - Présenter clairement la démarche générale en évitant la multiplication d'exemples lorsqu'ils risquent de créer une confusion et les choix méthodologiques (par exemple pour le calcul des émissions évitées si elles sont considérées)
  - Expliciter les sources et postes d'émissions de CO<sub>2</sub> ou de GES couverts par l'engagement de neutralité carbone et préciser tous les termes clé

### Exemples 1

## Explications claires sur les périmètres de l'engagement

- Neutralité carbone : quels sont les GES ciblés ? Une société indique explicitement que tous les GES sont couverts par sa démarche. Une autre explique que seules les émissions de CO<sub>2</sub> sont matérielles.
- Une société indique que toutes les activités et toutes les zones d'implantation du groupe sont concernées par son engagement.
- Une société précise clairement que l'objectif de réduction des émissions s'entend « en brut ».

# Des bonnes pratiques pour veiller à la robustesse et la transparence des engagements pris (2/2)

## Point clés sur la compensation

- Une attention particulière à apporter au rôle de la compensation
  - Présenter clairement la place de la compensation, ainsi que les critères définis pour le choix des projets de compensation sélectionnés
  - Aujourd'hui, aucune entreprise n'explique la place de la compensation

## Point clés sur la déclinaison opérationnelle

- Présenter la déclinaison opérationnelle des engagements
  - Décliner les axes généraux en plans d'action plus précis
  - Estimations des plans d'investissement requis pour modifier les appareils de production ou atteindre les autres objectifs fixés, et préciser, le cas échéant, le devenir des activités carbonées non visées par le plan de décarbonation

### Exemples 2

#### Un recours à la compensation encadré

- Des sociétés précisent que la démarche de neutralité carbone porte prioritairement sur la réduction, puis la séquestration ou les émissions évitées, la compensation étant un complément.
- Une société publie les critères de qualité que les projets générant des crédits carbone volontaires doivent respecter : permanence, additionnalité, mesurabilité, vérifiabilité. Une autre mentionne les co-bénéfices attendus sur des aspects sociaux.

### Exemples 3

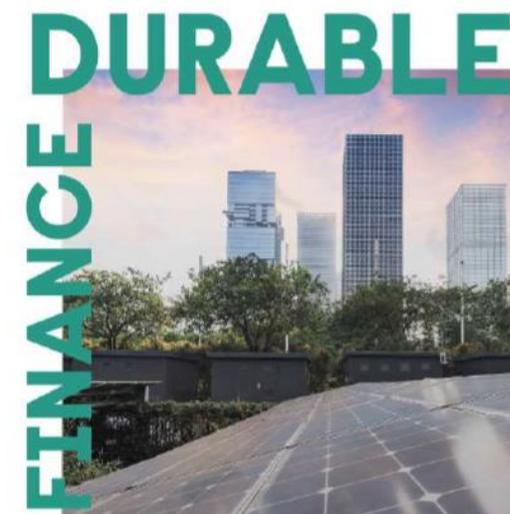
#### Un plan d'action détaillé pour crédibiliser la démarche

- Une société décline les axes généraux de sa démarche de neutralité carbone en un plan d'action détaillé suivi au niveau de chaque site de production.
- Outre la modification de l'appareil productif, une entreprise démontre des efforts importants menés pour mobiliser ses clients et fournisseurs.

**3**

## **REVUE DES INCIDENCES COMPTABLES DES ENJEUX CLIMATIQUES**

Analyse des informations incluses dans les états financiers d'un échantillon de 23 sociétés



# Enjeux climat et impacts comptables : aperçu

**La communication des effets du changement climatique dans les états financiers n'est pas normée et s'inscrit dans les principes généraux des normes IFRS**

□ Trois enjeux identifiés

- La prise en compte du changement climatique dans les tests de dépréciation et l'évaluation des actifs
- La cohérence entre les états financiers et les informations fournies en dehors des comptes
- Les modalités de comptabilisation des quotas de CO<sub>2</sub>

**Même si le niveau d'informations fourni dans les états financiers reste faible à ce jour, certaines entreprises présentent des informations utiles en termes de qualité et/ou quantité de l'information fournies dans les annexes aux états financiers.**

□ Recommandation :

- L'AMF encourage les sociétés à impliquer l'ensemble des directions concernées, leurs instances de gouvernance (conseil d'administration, comité d'audit) ainsi que leurs commissaires aux comptes dans ces travaux qui seront amenés à se poursuivre sur les exercices à venir, notamment en raison des évolutions réglementaires.

# La prise en compte des effets du changement climatique dans les états financiers (1/4)

## Évaluation des actifs de l'entreprise : une étape clé dans l'analyse des impacts

### □ Les principaux constats :

- 14 sociétés sur 23 évoquent un risque matériel de perte de valeur du fait du changement climatique par le biais d'un facteur de risque dédié
- 2 chiffrant le risque de perte de valeur de leurs actifs à court et à moyen terme dans les facteurs de risque, mais aucune mention de la manière dont ce risque a été pris en compte dans les états financiers
- 3 sociétés indiquent avoir déprécié des immobilisations corporelles principalement du fait de leur incompatibilité avec les engagements climatiques du Groupe
- Parmi les sociétés ayant pris de engagements, 7 indiquent avoir retranscrit des impacts d'alignement à l'Accord de Paris dans les hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation

### Exemple 1 :

Une entreprise indique avoir analysé si les durées d'utilité des immobilisations corporelles devaient être révisées du fait du changement climatique ou de réglementations locales liées à la lutte contre le réchauffement climatique.

potentiel dans les états financiers. En particulier, les risques climatiques sont pris en compte lors de l'exécution des procédures de clôture telles que l'examen de la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles utilisées pour le calcul de l'amortissement, la revue des estimations et hypothèses concernant les tests de dépréciation des actifs et l'évaluation des risques pour déterminer le montant des provisions pour risques et charges.

# La prise en compte des effets du changement climatique dans les états financiers (2/4)

## Illustration avec des exemples de l'échantillon :

### Exemple 2 :

Une entreprise indique que des pertes de valeur ont été constatées sur des actifs thermiques ou gaziers à hauteur de 441 millions d'euros au Moyen Orient et en Amérique du sud.

Les autres pertes de valeur comptabilisées par le Groupe portent principalement sur :

- un investissement dans un actif de production gazière en Algérie (123 millions d'euros) ;
- des actifs de production d'électricité d'origine thermique au Moyen-Orient (115 millions d'euros) ;
- d'autres actifs de production thermique ou renouvelable au Mexique (70 millions d'euros), en Amérique du Nord (69 millions d'euros) et au Brésil (64 millions d'euros).

### Exemple 3 :

Une entreprise indique expressément avoir retranscrit des impacts d'alignement à l'Accord de Paris dans ses hypothèses (taux de croissance à l'infini) utilisées dans les tests de dépréciation.

### Secteur Automobile hors AVTOVAZ

La valeur recouvrable retenue pour les tests de dépréciation relative au secteur de l'Automobile hors AVTOVAZ correspond à la valeur d'utilité, déterminée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Le calcul de la valeur d'utilité est effectué sur la base des hypothèses suivantes :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Taux de croissance à l'infini	1,2 %	1,7 %
Taux d'actualisation après impôts	9,2 %	8,5 %

Les hypothèses utilisées dans le cadre du test de dépréciation au 31 décembre 2020 sont issues du plan à moyen terme 2021-2025 annoncé en janvier 2021. Ces prévisions intègrent notamment des hypothèses de volumes prenant en compte une évolution adverse des marchés du fait notamment de la pandémie COVID-19, avec un retour aux volumes pré-crise pandémique en 2024-2025 pour le marché européen et dès 2021 sur les autres régions du monde dans lequel le Groupe est présent.

Le taux de croissance à l'infini retenu dans le test au 31 décembre 2020 tient compte des impacts des engagements pris par les États signataires des accords de Paris sur les changements climatiques.

# La cohérence entre les états financiers et les informations fournies en dehors des comptes

## Un enjeu important de transparence

### Principal constat :

- À ce stade, aucune information matérielle et précise fournie dans les états financiers sur les différents engagements pris, les dépenses impliquées, ainsi que, le cas échéant, les impacts financiers de ces engagements.
  - Un champ exclusivement historique (aucune information sur les impacts prospectifs des risques financiers par exemple). Cela peut s'expliquer par le fait que la traduction de ces engagements en plans d'action opérationnels est encore à l'état d'ébauche pour l'essentiel des entreprises.

### □ Quelques recommandations transversales :

- S'assurer de la cohérence entre les risques climatiques sur les actifs corporels identifiés au sein de la DPEF et les facteurs de risques et les états financiers, et, le cas échéant, dans les points clés de l'audit mentionnés dans le rapport des commissaires aux comptes.
- S'assurer que les hypothèses clés utilisées pour les tests de dépréciation prennent en compte les risques et impacts liés au changement climatique et les engagements pris dans ce domaine et fournir un niveau d'information étayé, clair et transparent.
- Présenter dans les états financiers les jugements et sources majeures d'incertitudes afin que les hypothèses utilisées dans le cadre de l'arrêté des états financiers soient cohérentes avec les informations présentées dans les autres supports de communication (DPEF, rapport de gestion, etc.).

# Comptabilité des quotas carbone et certificats d'économies d'énergie (1/2)

## Une diversité de pratiques en l'absence de cadre normatif sur le sujet

- Un sujet non traité spécifiquement par les normes IFRS
  - Un règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatif à la comptabilisation des quotas d'émissions de GES et unités assimilées qui peut s'appliquer en IFRS dans l'attente d'une clarification du traitement comptable
- Les principaux constats :
  - 9 sociétés du panel indiquent le classement comptable des quotas de CO<sub>2</sub> détenus (immobilisations incorporelles, stocks)
  - Une information hétérogène : 14 entreprises ne fournissent aucune information (qualitative ou quantitative)
  - Les montants en jeu sont non significatifs dans la grande majorité des cas, mais ces derniers devraient aller croissant
- Recommandation :
  - Lorsque les droits d'émissions liés à des plans d'émission de polluants, tels que les droits d'émissions de GES et les certificats d'économie d'énergie, sont significatifs : préciser les montants, les traitements comptables retenus, les impacts sur les états financiers.

# Comptabilité des quotas carbone et certificats d'économies d'énergie (2/2)

## Illustration avec un exemple de l'échantillon :

Une entreprise indique une sensibilité de ses agrégats de performance à une variation du prix de la tonne de **CO<sub>2</sub>** (même si ce point ne constitue pas un facteur de risque pour le Groupe).

### Analyse de sensibilité <sup>(1)</sup>

En millions d'euros	Variations de prix	31 déc. 2020		31 déc. 2019	
		Impact sur le résultat avant impôts	Impact sur les capitaux propres avant impôts	Impact sur le résultat avant impôts	Impact sur les capitaux propres avant impôts
Produits pétroliers	+10 \$US/bbl	119	266	40	234
Gaz naturel	+3 €/MWh	379	537	225	471
Électricité	+5 €/MWh	(90)	(39)	82	(47)
Charbon	+10 \$US/ton	-	1	(2)	-
Droits d'émission de gaz à effet de serre	+2 €/ton	(116)	1	(89)	19
EUR/USD	+10%	37	-	(25)	(99)
EUR/GBP	+10%	(6)	7	33	-

4

## CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES



## Une prise de conscience des attentes vis-à-vis du reporting climatique, et notamment des informations sur les émissions de GES

L'AMF note des progrès, même si certaines pratiques doivent encore être améliorées et si la marche reste haute par rapport aux futures exigences réglementaires

- Toutes les entreprises de l'échantillon publient désormais des informations sur les trois *scopes* mais, dans quelques cas, certains postes significatifs ne sont pas encore couverts
- Les entreprises devront aussi pouvoir fournir plus d'informations sur l'évolution anticipée des émissions et les objectifs fixés

Thèmes émergents : les engagements de neutralité carbone et la prise en compte des enjeux climat dans les états financiers

- À mesure que les risques et impacts financiers apparaissent plus clairement, les entreprises devront veiller tout particulièrement à la cohérence d'ensemble des informations fournies au marché
- Les démarches de neutralité carbone vont être particulièrement scrutées et doivent s'intégrer, comme c'est déjà le cas pour certaines entreprises, dans un cadre robuste et transparent

# Les prochaines étapes : des attentes croissantes et un cadre réglementaire qui va s'élargir

**Un projet de Directive sur le reporting de durabilité (CSRD) très ambitieux, notamment pour répondre aux besoins des investisseurs qui s'accompagnera d'une norme de reporting détaillé**

- Une marche importante à franchir pour se préparer aux nouvelles échéances européennes
  - Application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 du règlement Taxinomie (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur l'éligibilité)
  - Travaux en cours pour la future directive européenne sur le *reporting* de durabilité et le futur standard européen de *reporting* climat (EFRAG) : devrait reprendre les lignes directrices de la Commission européenne et les recommandations de la TCFD et aller plus loin (plans de transition, etc.)
- Un cadre réglementaire (SFDR, Taxinomie notamment) pour les investisseurs qui crée des besoins nouveaux en termes de transparence des entreprises

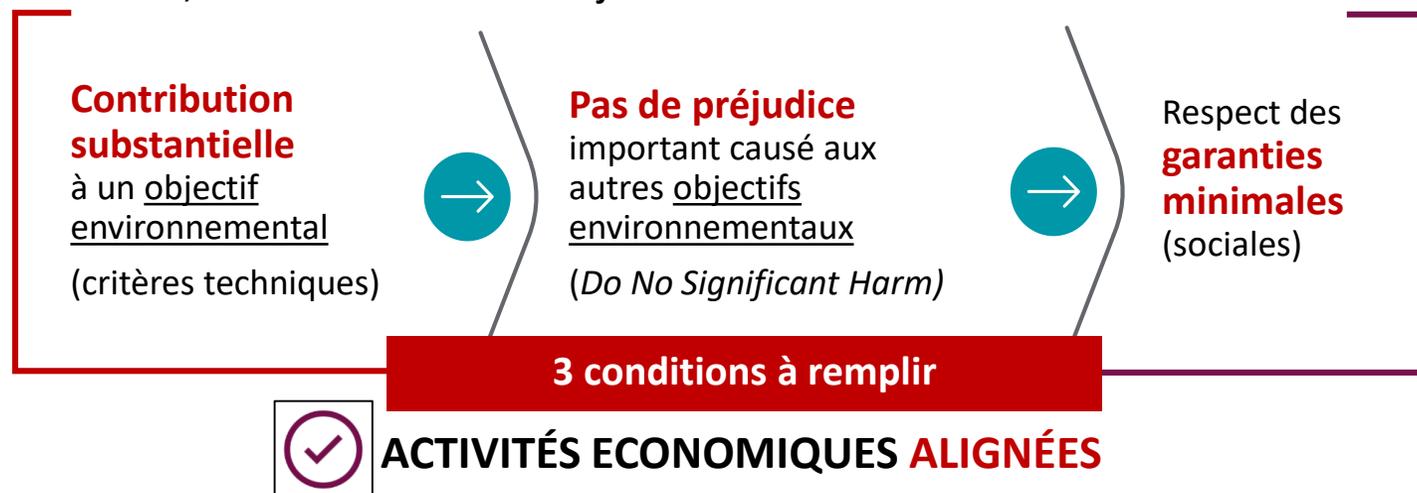
**Les efforts doivent donc être poursuivis pour certaines sociétés, accélérés pour d'autres, d'autant que ces données jouent un rôle de plus en plus structurant pour les marchés**

# Annexe: entrée en vigueur de la taxinomie européenne

- 1 L'UE définit une liste évolutive d'activités économiques couvertes par la Taxinomie européenne

 **ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES**

- 2 L'UE définit des critères de durabilité pour chacune de ces activités, en lien avec les 6 objectifs environnementaux.



## REPORTING TAXINOMIE – ARTICLE 8

## POUR LES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES\*

2022 sur exercice 2021 :  
REPORTING ALLÉGÉ

### KPIs éligibilité

- ✓ Part du CA éligible
  - ✓ Part du CapEx éligible
  - ✓ Part de l'OpEx éligible
- + Informations contextuelles



À compter de 2023, sur exercice 2022 :  
REPORTING COMPLET

### KPIs éligibilité et KPIs alignement

- ✓ Part du CA aligné
  - ✓ Part du CapEx aligné
  - ✓ Part de l'OpEx aligné
- + Informations contextuelles



\* Pour les entreprises financières : un reporting allégé en 2022 et 2023 avec des indicateurs spécifiques, et un reporting complet uniquement à compter des publications 2024.